

# **Compte-rendu réunion du Conseil Municipal du 24 JUILLET 2020**

Absentes excusées : CHALANDON Edith – MARGOTAT Lydie

## **PROCES-VERBAL REUNION DU 26 JUIN 2020**

Le conseil municipal approuve et signe le procès-verbal de la réunion du 26 juin 2020.

### **ESTER EN JUSTICE**

M. le Maire informe du courrier reçu par le Tribunal Administratif de Lyon, suite à la requête présentée par Maître MALLON Julien, concernant le permis d'aménager pour une piste moto endro, accordé le 209/10/2019. Afin de défendre la commune, il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice. Il rappelle que Maître Pierrick SALEN, avocat en droit public a déjà défendu la commune et qu'il est l'avocat de la CCFE. Après rencontre avec Maître SALEN, les honoraires pour répondre à la requête serait d'un montant dont l'assurance prend en charge. Il faudra que M. DUPRE Gilles dépose un permis modificatif, afin d'établir un plan un peu plus précis du circuit. Accord du Conseil Municipal.

D'autre part, il rappelle d'un recours gracieux contre l'arrêté de sursis à statuer, de la déclaration préalable d'une parcelle en trois lots à construire, située à La Côte, au nom de BERTHET Alain. Dans un premier temps, un courrier sera préparé par Maître Pierrick SALEN, pour un montant de 324 €, en réponse à ce recours gracieux.

### **VIREMENT DE CREDITS**

La Cuma d'assainissement du Forez se dissout et rend les parts sociales à la commune de Valeille, pour un montant de 24,31 €, ce qui correspond au niveau comptable à une cession. D'autre part, lors de l'achat de la débroussailleuse, une reprise de l'ancienne machine était indiquée dans le devis de l'entreprise SAS RAYMOND, pour un montant de 2.800 €. Au niveau comptable, la commune devra payer la totalité de la débroussailleuse achetée et une vente de l'ancienne débroussailleuse sera réalisée. Il convient donc de faire un virement de crédits, au compte 024 en recette, pour un montant de 2.825 € et au compte 21568 en dépense. Accord du Conseil Municipal.

### **FONDS DE CONCOURS 2020**

M. le Maire explique au Conseil Municipal, la mise en place de versement du fonds de concours par la CCFE. Diminution de ce fonds de concours, qui disparaîtra en 2022. Pour cette année, le montant est de 5.526 €. La commune doit justifier d'une dépense en investissement. La CCFE versera un fonds de concours égal à 50 % du total à charge de la commune, jusqu'à 5.526 €. La commune doit prendre à sa charge au minimum 20 %, du financement de l'investissement, après déduction des subventions. Le Conseil Municipal décide de solliciter le versement du fonds de concours sur les travaux d'aménagement du chemin des Ecoliers.

### **DESIGNATION DELEGUES CLECT**

Demande de la CCFE de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de Forez Est. Cette commission évalue les charges liées aux transferts de compétences entre les communes et la CCFE. Elle permet le calcul des attributions que la CCFE verse aux communes chaque année. Mme VIRICEL Christelle sera membre titulaire – M. FLAMAND Robert sera membre suppléant.

### **PROPOSITION CONTRIBUABLES POUR CIID**

Demande de la CCFE de proposer un commissaire titulaire et un commissaire suppléant, pour la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté de Communes de Forez Est. Comme pour la commune, une liste de contribuables en nombre double doit être proposée à la Direction Générale des Finances Publiques. M. BOUCHARD Éric est proposé en qualité de commissaire titulaire – Mme VENET Marie-Louise est proposée en qualité de commissaire suppléant.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- M. le Maire informe de la création des commissions thématiques au sein de la CCFE. 15 commissions qui réuniront 15 élus communautaires et ou municipaux. Le vice-président en charge de sa commission fera la synthèse et proposera au conseil des maires du 9 septembre, les 15 élus qui feront partis de cette commission. 1) Ressources Humaines : PLOTON Laura 2) Finances – comptabilité : BOUCHARD Eric 3) Aménagement du territoire : VENET Marie-Louise 4) Economie - Agriculture et commerces : GARDON François 5) Mobilités – transports : VERICEL Géraldine 6) Environnement : DEROSIER Philippe 7) Eau – assainissement et GEMAPI : DEROSIER Philippe 8) Sport – culture et évènementiel : MARGOTAT Lydie 9) Infrastructure – Travaux et Voirie : BOUCHARD Éric 10) Petite enfance, Enfance, Jeunesse : VIRICEL Christelle 11) Tourisme : VENET Marie-Louise 12) Communication – NTIC : ROLLAND Yann 13) Santé – Social et Insertion : CHALANDON Edith 14) Mutualisation / politiques contractuelles : FLAMAND Robert 15) Déchets : CREPIAT Annie.

Annie CREPIAT sera aussi l'ambassadrice, concernant les déchets.

- Réception d'un courrier et d'un arrêté du directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire, qui informe des horaires d'entrée et de sortie de l'école de Valeille. Ces horaires sont identiques à l'année scolaire précédente.

- Accord des subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 (DETR), pour l'aménagement du parking de la salle d'animation, d'un montant de 17.998 € et pour l'aménagement d'un colombarium, d'un montant de 3.597 €, soit un taux de 20 % des dépenses subventionnables.

- Information de Jean-Pierre TAITE, auprès des maires de la CCFE, sur la possibilité de demander des subventions à la Région, pour des travaux qui seraient effectués par des entreprises locales, qui auraient leur siège sur le territoire de Forez Est. Demande à faire avant le mois de mars 2021. M. le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir aux travaux d'aménagement de la salle d'animation.

- Présentation au Conseil Municipal du diaporama réalisé pour le conseil des maires de la CCFE, principalement sur les déchets et notamment sur la taxe ou la redevance.

- Lecture d'un courrier de la commune de Boën, qui organise cette année le concours de pétanque des Elus de l'arrondissement de Montbrison, le samedi 5 septembre 2020. Inscription de deux triplètes.

- Présentation du bilan du Service d'Assistance à la Gestion Énergétique, compétence optionnelle du SIEL, sur les analyses des factures d'énergies, diagnostics énergétiques des bâtiments, préconisations d'amélioration, choix d'énergies, suivis des travaux. Proposition de faire un bilan thermologique dans le bâtiment de la Maison des Associations. Il informe que ce service avait permis à la commune, de changer de fournisseur de gaz et bénéficier de coûts réduits, à la salle d'animation, notamment.

- La commission fleurissement est passée le dimanche 5 juillet 2020 et a classé les maisons fleuries.

- **Prochaine réunion du Conseil Municipal :**

Elle sera fixée ultérieurement, en fonction de l'avancement du PLU.